

**Nom de l'entreprise : ATOL MON OPTICIEN OPTIQUE BERGOT**  
**BERGOT Severine**  
 24 PLACE DU COMMERCE  
 29280 LA TRINITE PLOUZANE  
 Tel: 0298458192  
 optique.bergot@orange.fr  
 Numéro d'identification ADELI : 292802535 (RPPS: 10009501783)

**N° du devis DEV-00001015971**  
 Date et lieu d'émission : 29/07/2025 à LA TRINITE PLOUZANE  
 Valable jusqu'au : 28/10/2025

**Patient : MOULLART DE TORCY Marthe**  
 N°sécurité sociale : 2820175114234/16  
 Organisme complémentaire d'assurance maladie :  
 ISANTE - UNEO (Area)

Date de la prescription médicale préalable obligatoire : 04/06/2025  
 Première délivrance :   
 Renouvellement : non anticipé  anticipé à l'identique   
 anticipé avec adaptation

**Vous pouvez opter pour un équipement «mixte» composé de verres de l'offre 100% santé et d'une monture d'une autre offre, ou inversement.**

**1. Offre 100 % santé<sup>1</sup>:**

**Équipements proposés sans reste à charge** : les équipements proposés répondent à des exigences de qualité définies après avis de la Haute Autorité de santé. Le professionnel de santé s'engage à respecter le prix limite de vente défini. Ces équipements couvrent les besoins essentiels de la très grande majorité des patients. Ils sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire et complémentaire dès lors que vous êtes couvert par un contrat dit «responsable», contrat qui représente la grande majorité de ceux vendus sur le marché, ou par la CMU-c.

<b>1.1. Équipements d'optique correctrice :</b>		Prix HT	Prix TTC	Rbst SS	Rbst compl et surcompl <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/> Monture (M02)	Atol, 27 Rue Buffon, 21207, Beaune, France ATO Eko - EKO EK1925 - 45/18 - Bleu foncé Brillant, optique, métal, enfant, traditionnel	25,00€	30,00€	5,40€	24,60€
<input type="checkbox"/> Verre droit (V02)	Essilor, 147, r. de Paris, 94420, Charenton-Le-Pont, France ESS (ATO) Economic Unifocal 1.74 Hmc ind : 1.74, Organique, Unifocal ECONOMIC Unifocal Organique 1.74 traité antireflet. Verre basique. Matériau organique basique 1.74.	43,75€	52,50€	9,45€	43,05€
<input type="checkbox"/> Verre gauche (V02)	Essilor, 147, r. de Paris, 94420, Charenton-Le-Pont, France ESS (ATO) Economic Unifocal 1.74 Hmc ind : 1.74, Organique, Unifocal ECONOMIC Unifocal Organique 1.74 traité antireflet. Verre basique. Matériau organique basique 1.74.	43,75€	52,50€	9,45€	43,05€
<b>1.2. Prestation associée à la prise en charge d'un nouvel équipement :</b>					
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verre correcteur, après réalisation d'un examen de réfraction, en cas de renouvellement par l'opticien d'une ordonnance médicale et sauf opposition du médecin mentionnée expressément sur l'ordonnance <sup>2</sup> .					
<b>1.3. Prestation d'appairage :</b>					
Lorsqu'une correction différente entre les deux yeux nécessite des verres d'indices de réfractions différents, une prestation d'appairage peut être proposée. Cette prestation est intégralement prise en charge par l'assurance maladie et votre contrat de complémentaire santé responsable, sans aucun reste à charge.					
<b>1.4. Suppléments :</b>					

<b>Sous-total offre 100 % santé :</b>	112,50€	135,00€
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire :		24,30€
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu <sup>3</sup> :		110,70€
Montant total du reste à charge, si connu :		0,00€

## 2. Autre Offre :

2.1. Équipements d'optique correctrice :		Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC	Rbst SS	Rbst compl et surcompl <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/> Monture						
<input checked="" type="checkbox"/> Verre droit (VU6)	Essilor, 147, r. de Paris, 94420, Charenton-Le-Pont, France Stellest Airwear Cz Rock diam : 60 ind : 1.59 Polycarbonate Unifocal Stellest Airwear Crizal Rock. Matériau polycarbonate 1.59. Traitement antireflet, résistant aux rayures, aux salissures (antistatique, oléophobe, hydrophobe), anti-UV. Verre de freination de la myopie Essilor Stellest.	162,50€	162,50€	195,00€	0,03€	
<input type="checkbox"/> Verre gauche						
2.2. Prestation associée à la prise en charge d'un nouvel équipement :						
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verre correcteur, après réalisation d'un examen de réfraction, en cas de renouvellement par l'opticien d'une ordonnance médicale et sauf opposition du médecin mentionnée expressément sur l'ordonnance <sup>2</sup> .						
2.3. Suppléments:						

<b>Sous-total autre offre :</b>		162,50€	195,00€
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire :			0,03€
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu <sup>3</sup> :			
Montant total du reste à charge, si connu :			

## 3. Garanties et autres prestations :

Plusieurs garanties sont attachées à votre équipement :

- **garantie minimale de 2 ans** assurée par l'opticien sur toute monture éligible à l'offre 100% santé, y compris dans le cadre d'une offre « mixte ». Cette garantie couvre un seul remplacement total ou partiel de votre monture en cas de casse pendant une période de 2 ans. Elle exclut les cas de rayure, utilisation anormale ou contraire à une utilisation conforme, adaptée et régulière du produit.
- **garantie adaptation de 3 mois s'appliquant aux verres progressifs** éligibles à l'offre 100% santé, y compris dans le cadre d'une offre « mixte ». Elle garantit le changement des verres par l'opticien dans les 3 premiers mois d'utilisation en cas d'inadaptation visuelle.
- **garantie légale de conformité** et **garantie légale des vices cachés** applicables aux produits qui vous sont délivrés, conformément aux articles L.217-4 et suivants du code de la consommation et 1641 et suivants du code civil.

	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Garanties commerciales le cas échéant :	0,00€	0,00€	0,00€
Frais de livraison le cas échéant :	0,00€	0,00€	0,00€
<b>Sous-total :</b>	0,00€	0,00€	0,00€

**Outre les prestations ci-dessus facturables par l'opticien, d'autres prestations sont associées à la délivrance de votre équipement et sont comprises dans le prix :** conseils et évaluation de vos besoins standards, gestion administrative de votre dossier, prises de mesure permettant la réalisation de la commande du verre, centrage et ajustage de votre équipement, taillage et montage des verres, mise en condition d'usage et ajustage lors de la délivrance, conseil d'entretien et d'hygiène.

Autres informations pouvant figurer sur un document à part (acompte, conditions générales de vente, réserves éventuelles du professionnel, etc.) ou un second devis (double équipement vision de loin/vision de près, autres produits et prestations).

	Prix HT	Prix HT après remis	Prix TTC
<b>Total général correspond à votre choix :</b>	162,50€	162,50€	195,00€
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire :			0,03€
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu <sup>3</sup> :			
Montant total du reste à charge, si connu :			

Ce devis vous est remis pour information. En cas d'acceptation de votre part, une signature vous sera demandée, afin de valider la commande et formaliser votre engagement. La date de facturation marque la délivrance de l'équipement.

**Nom, prénom et signature de l'opticien ayant participé à la réalisation du devis :** Signature du patient lors de l'acceptation des conditions du devis<sup>4</sup> (précédée de la mention « bon pour accord » et de la date) :

BERGOT Severine

Bon pour accord , le 29/07/2025

<sup>1</sup> Seuls les produits et prestations d'optique médicale remboursables par la Sécurité Sociale peuvent être mentionnés dans cette rubrique.

<sup>2</sup> L'opticien devra reporter sur la prescription médicale l'adaptation de la correction réalisée et en informer le médecin prescripteur par tout moyen garantissant la confidentialité des informations fournies.

<sup>3</sup> Votre organisme complémentaire est tenu de vous informer du montant de prise en charge dont vous bénéficiez au regard des conditions particulières de votre contrat.

<sup>4</sup> Les informations de ce devis sont susceptibles de faire l'objet de traitements informatisés visant à votre prise en charge par l'opticien, et à la prise en charge des produits et prestations par l'Assurance maladie et par votre organisme complémentaire, à qui elles peuvent être transmises. En application du règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Plus d'informations sont disponibles auprès de votre opticien et de votre organisme complémentaire.

## ANNEXE DEV-00001015971

### Liste des produits

Désignation	Type	Quantité	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
MONTURE CLIENT: Caroline Abram Tête à lunettes - MINI FRESH - 45/19 - 1090 Style : Traditionnel	Monture client	1	0,00€	0,00€	0,00€
<b>Total :</b>			<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>

Ce devis vous est remis pour information. En cas d'acceptation de votre part, une signature vous sera demandée, afin de valider la commande et formaliser votre engagement. La date de facturation marque la délivrance de l'équipement.

**Nom, prénom et signature de l'opticien ayant participé à la réalisation du devis :** **Signature du patient lors de l'acceptation des conditions du devis<sup>4</sup> (précédée de la mention «bon pour accord» et de la date) :**

BERGOT Severine



Bon pour accord , le 29/07/2025



<sup>1</sup> Seuls les produits et prestations d'optique médicale remboursables par la Sécurité Sociale peuvent être mentionnés dans cette rubrique.

<sup>2</sup> L'opticien devra reporter sur la prescription médicale l'adaptation de la correction réalisée et en informer le médecin prescripteur par tout moyen garantissant la confidentialité des informations fournies.

<sup>3</sup> Votre organisme complémentaire est tenu de vous informer du montant de prise en charge dont vous bénéficiez au regard des conditions particulières de votre contrat.

<sup>4</sup> Les informations de ce devis sont susceptibles de faire l'objet de traitements informatisés visant à votre prise en charge par l'opticien, et à la prise en charge des produits et prestations par l'Assurance maladie et par votre organisme complémentaire, à qui elles peuvent être transmises. En application du règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite «Informatique et libertés», vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Plus d'informations sont disponibles auprès de votre opticien et de votre organisme complémentaire.